



Aux parents des élèves  
qui fréquenteront les classes 7P et 8P  
de l'établissement primaire et secondaire  
de La Sarraz et environs

## INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASI7

La Sarraz, le 3 juillet 2023

### Restaurant scolaire – Collège secondaire du Levant à La Sarraz Rentrée scolaire 2023-2024

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Nous vous rappelons que, depuis la rentrée scolaire d'août 2019, l'horaire continu est entré en vigueur pour les élèves de 7P à 11S. De ce fait, **il n'y aura plus de transports scolaires pour le retour de midi**.

Une cantine scolaire, **label fourchette verte**, pouvant accueillir deux services de 120 élèves est opérationnelle depuis la mise en place de cet horaire continu. Les élèves inscrits pourront fréquenter ce restaurant scolaire régulièrement ou occasionnellement. A noter que les pique-niques sont également autorisés dans le réfectoire pour autant que les élèves soient enregistrés (micro-ondes à disposition).

Cette cantine est gérée informatiquement, c'est pourquoi **nous vous prions de faire votre demande d'accès en utilisant le système d'inscription en ligne MonPortail**, même si vous pensez que votre enfant ne mangera qu'occasionnellement à la cantine. **A partir du 17 juillet 2023** vous trouverez toutes les informations nécessaires sur notre site [www.asi7.ch](http://www.asi7.ch) pour effectuer votre demande d'accès, ainsi que le règlement du restaurant scolaire indiquant les coûts des repas et pique-niques. **Nous vous confirmons que le précédent contrat des élèves entrant en 8P s'est terminé automatiquement le 30 juin 2023. Cependant le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne.**

Afin de vous guider dans vos démarches, nous vous invitons à visionner les guides d'utilisation vidéo, qui se trouvent à votre disposition sur la page de connexion MonPortail.

MonPortail  
ASI7 - Association Scolaire des 7 communes Région de La Sarraz

ASI7  
Association Scolaire  
des 7 communes - Région de La Sarraz

IDENTIFIANT\*

MOT DE PASSE\*

Connexion

Mot de passe oublié

Vidéos MonPortail

Bienvenue



L'inscription est sans frais tant que l'élève n'aura pas consommé un repas ou un pique-nique. Dès le moment où le compte est activé, **un montant de CHF 25.00** sera débité, couvrant les frais administratifs.

Afin d'éviter la circulation ou la perte d'argent liquide, le paiement s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement de minimum CHF 40.00 devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail-MaCantine (voir règlement sur le site internet de l'ASI7) **entre le 02.08.23 et le 16.08.2023, soit AVANT le 1<sup>er</sup> repas de votre enfant.**

**ATTENTION** : paiement uniquement par un QR-CODE, veuillez utiliser le QR-IBAN

CH 3230000001152601998

N'OUBLIEZ PAS de mettre à jour le numéro de compte dans votre e-banking. Les anciens bulletins ne seront plus acceptés au paiement, les nouveaux pourront vous être envoyés sur demande via votre compte personnalisé MonPortail.

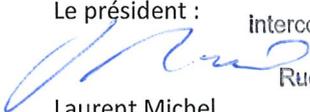
L'élève sera en possession d'un code-barres permettant son identification lors de la prise du repas, **celui-ci vous parviendra par courrier** après avoir reçu la demande d'inscription de votre enfant. La lecture de ce code au réfectoire diminuera le compte personnel. Ce compte devra être alimenté régulièrement (affichage du solde du compte en tout temps). Si le compte présente un solde négatif, un rappel informatique **AUTOMATIQUE** vous sera adressé par e-mail (données sécurisées selon les normes en vigueur).

**Le code-barres des cartes blanches déjà en possession des élèves reste valable pour l'année scolaire 2023-2024.** Toute demande de renouvellement d'une carte perdue durant l'année scolaire sera facturée de CHF 10.00, montant qui sera débité directement du compte.

Nous attirons votre attention sur le fait que, **votre enfant n'a pas le droit de quitter de son plein gré le périmètre scolaire surveillé, comme stipulé dans l'article 14 du règlement du restaurant scolaire.**

D'avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, nos salutations distinguées.

#### Pour le Comité de Direction

Le président :	Association scolaire intercommunale des 7 communes Région Le Sarraz Rue des Terreaux 1 – CP30 1315 La Sarraz	La secrétaire :
		
Laurent Michel		Christelle Schwab

#### Renseignements utiles pour votre planification :

**Les enclassements** vous seront envoyés par l'habituel courrier de rentrée du secrétariat de l'Etablissement primaire et secondaire de La Sarraz, durant le mois de juillet. A partir du 10 août, **les horaires des bus** vous parviendront directement par la société Microgis, notre mandataire chargé de l'organisation des transports scolaires.

Sur le site de l'ASI7 ([www.asi7.ch](http://www.asi7.ch)), vous trouverez :

- le règlement du restaurant scolaire et ses annexes
- le guide d'utilisation MIL pour les représentants légaux
- le flyer du fournisseur de repas chauds